GUIDE ACCOMPAGNATEUR(TRICE) TOURISTIQUE

Notions mesurées lors du bilan évaluation :

EN FRANÇAIS

- Conjugaison
  (1er, 2ème, 3ème groupe – tous les temps)
- Règles de concordance des temps,
- Règles d'accord du participe passé avec l'auxiliaire ETRE et l'auxiliaire AVOIR,
- Règles d'accord de vingt, cent et mille,
- Quant et Quand,
- A et à,
- Ou et où
- Mots d'usage,
- Règle de doublement de consonnes,
- Expressions courantes,
- Synonymes,
- Homonymes

EN MATHEMATIQUES ET RESOLUTION DE PROBLEMES

- Les opérations,
- Heures et minutes,
- Fractions Taux d'intérêt, calcul de pourcentage,
- Règles de 3, moyenne,
- PGCD – PPCM
  (Plus grand commun dénominateur - plus petit commun multiple)
- Cube, volume
- Surface (carré, rectangle, triangle),
- Opérations sur les nombres relatifs (++, +, -)
- Equations, inéquations sur le 1er degré à une ou 2 inconnues, systèmes d'équations,
- Représentation graphique,
- Equations du 2ème degré à une inconnue,
- Identités remarquables, factorisation,
- Racines carrées, racines cubiques,
- Puissances
- Progressions arithmétiques, géométriques

EN ANGLAIS

- lire, comprendre le sens global de textes, parler de façon soutenue, poser des questions

Cofinancé par l'Union européenne

SPL AFPAR Point Contact Ouest
130 rue Gabriel Guist'hau BP 517 Plateau-Caillou
97867 SAINT-PAUL cedex
www.afpar.com Tél : 0262 45 38 00
inscription.pcouest@afpar.com
N° Siret : 812 299 261 00014 RCS : 2015 B 936 Code APE : 8559A

REGION REUNION
www.regionreunion.com

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)

EN RAISONNEMENT LOGIQUE

- logique verbale (compréhension d'informations écrites)
- suites logiques (trouver la règle qui régit la suite logique et l'appliquer)

Exemples concernant le raisonnement logique :

1. Vous pouvez connaître le personnel d'une entreprise à partir de ce qui vous est dit. Dès qu'une catégorie de personnel est mentionnée, vous pouvez conclure qu'il en existe au moins un représentant.

Ce que l'on vous dit *est toujours vrai*.

ON VOUS DIT : il existe un personnel cadre dans l'entreprise.

Compte tenu de ce qui a été dit, il vous faut trouver si les propositions qui suivent sont :
- toujours vraies (V)
- ou toujours fausses (F)
- ou si on ne peut pas le savoir (?).

Pour répondre, vous NE devez utiliser QUE ce qui vous est dit.

Propositions :

- Il n'y a pas de cadre dans l'entreprise. Réponse : F
  C'est FAUX, car on vous a dit qu'il existait un personnel cadre dans l'entreprise.

- Une personne qui affirme qu'il n'y a pas de cadres a tort Réponse : V
  C'est VRAI, elle a tort, puisqu'elle affirme quelque chose de faux.

- Une ou plusieurs personnes ne sont pas cadres Réponse : ?
  On ne peut pas le savoir ; en effet rien n'a été dit à propos de l'existence d'un personnel non cadre.

Si vous ne pouvez répondre, parce qu'il est logiquement impossible de choisir entre F ou V, la réponse est : ?
Par contre, si vous ne pouvez pas répondre, parce que vous ne comprenez pas, faites une croix sur la fiche de réponses en face du numéro de la phrase étudiée.
Vous avez donc toujours à choisir entre les réponses F, V, ? ou X

2. Vous devez trouver l'élément qui continue chaque série.

ATTENTION, les règles qui s'appliquent à chaque série ne sont pas toujours les mêmes.

Exemple : 11 12 13 14 Réponse : 15

Exemple : A C E G Réponse : ?

Ici la règle est que l'on écrit les lettres de l'alphabet en omettant une lettre sur deux.

Exemple : 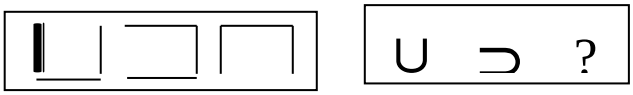 Réponse :

Ici la règle est qu'à chaque ligne brisée correspond une ligne courbe dont les extrémités Sont orientées dans le même sens.

Exemple : ABC BCD CDE DEF Réponse : EFG

Ici la règle est de reprendre les 2 dernières lettres de chaque élément et d'y ajouter la lettre qui suit dans l'alphabet

Cofinancé par l'Union européenne

SPL AFPAR Point Contact Ouest
130 rue Gabriel Guist'hau BP 517 Plateau-Caillou
97867 SAINT-PAUL cedex
www.afpar.com Tél : 0262 45 38 00
inscription.pcouest@afpar.com
N° Siret : 812 299 261 00014 RCS : 2015 B 936 Code APE : 8559A

Region Reunion
www.regionreunion.com

Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne et la Région Réunion. L'Europe s'engage à la Réunion avec le Fonds social européen plus (FSE+)